

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02741 Numéro SIREN : 830 270 682 Nom ou dénomination : A.M.A. BAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2021 sous le numéro de dépôt 2944



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012019 et clos le 31122019 Régime simplifié d'imposition ☒ X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

SI option pour le régime optionnel de taxation au fonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: Adresse du siège social:

A.M.A. BAT
2 SENTIER DES LAVANDIERES
95400 VILLIERS-LE-BEL

SIRET 8 3 0 2 7 0 6 8 2 0 0 0 1 6 Miel: abel.pop@yahoo.com

Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Travaux de menuiserie bois et PVC Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%* Bénéfice imposable à 28% Déficit

Bénéfice imposable à 15% 37 232

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION N° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

CABINET IS... 4 RUE LOUISE MICHEL

Tél: 19032020 Lieu: VILLIERS-LE-BEL

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) R.C.S. 19032020

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Qualité et nom du signataire:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2019

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
		e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.M.A. BAT
Adresse 2 SENTIER DES LAVANDIERES 95400 VILLIERS-LE-BEL

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	POP MIHAELA-GINETA SECRETAIRE				2 SENTIER DES LAVANDIERES 95400			
2	BENDERSCHI PETRU MANOEUVRE				CHEZ M. KALENDER 30 ALLEE DE CREIL 95400			
3	AGRICI VLAD MANOEUVRE				5 place des Tilleuls 94470			
4								
5								
6								
7								
8								
9								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	10 507				10 507			10 507
2	2 955	368			3 323			3 323
3	697	83			779			779
4								
5								
6								
7								
8								
9								
**	14 158	451			14 609			14 609

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 090
Total		1 090

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2019 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	15 699	- de l'exercice . 2019 . . ⑩	31 647
- de l'exercice précédent ⑩	2 425	- de l'exercice précédent ⑩	190
Nom et qualité du signataire		À VILLIERS-LE-BEL, le 19032020	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise <u>A.M.A. BAT</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>2 SENTIER DES LAVANDIERES 95400 VILLIERS-LE-BEL</u>																								
SIRET <table><tr><td>8</td><td>3</td><td>0</td><td>2</td><td>7</td><td>0</td><td>6</td><td>8</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>												8	3	0	2	7	0	6	8	2	0	0	1	6
8	3	0	2	7	0	6	8	2	0	0	1	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>9</td></tr></table>												1	2	1	9									
1	2																							
1	9																							
										Exercice N clos le														
										<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	1	9					
3	1	1	2	2	0	1	9																	
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028		030																			
	Immobilisations financières * (1)		040		042																			
	Total I (5)		044		048																			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																		
		Marchandises *		060		062																		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																		
		Autres * (3)		072	31 438	074					31 438													
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	19 107	086						19 107													
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
	Total II		096	50 545	098						50 545													
Total général (I + II)		110	50 545	112						50 545														
PASSIF										Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						1 000													
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126						50													
	Réserves réglementées *				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131																			
	Report à nouveau				134																			
	Résultat de l'exercice				136						31 647													
	Provisions réglementées				140																			
	Total I				142						32 697													
Provisions pour risques et charges				Total II	154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166						1 650													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	556					16 198													
	Produits constatés d'avance				174																			
Total III				176						17 848														
Total général (I + II + III)				180						50 545														
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																								

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A.M.A. BAT		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le 31/12/2019	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		Services *		217	218 123 691		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232 123 691	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238 9 700	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : 21 656 – mobilier : – immobilier :)					242 50 865	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	244 985		
	Rémunérations du personnel *					250 23 622	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252 1 196	
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262 1			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264 86 370		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270 37 321		
Produits financiers (III)			280	Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300 90				
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306 5 585		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310 31 647		
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 31 647	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 585		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexes A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)			992			
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit		346	350		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col. 1	352 37 232	354	
			Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1	370 37 232	372		
			Déficit col. 2				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.M.A. BAT

Néant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>A . M . A . BAT</u>						Néant ☒ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995	
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996	
Déficits reportables			984						
Déficits de l'exercice			960						
Total des déficits restant à reporter			970						
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: A.M.A. BAT										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2019.. et clos le:31/12/2019								Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	123 691
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	123 691
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	20 197
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	14 813
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	25 556
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	60 567
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	63 124
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										117	63 124
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)										022	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	
Date de cessation											
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 3 0 2 7 0 6 8 2

Dénomination de l'entreprise

A.M.A. BAT

Adresse (voie)

2 SENTIER DES LAVANDIERES

Code postal

95400

Ville

VILLIERS-LE-BEL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 3 0 2 7 0 6 8 2

Dénomination de l'entreprise

A.M.A. BAT

Adresse (voie)

2 SENTIER DES LAVANDIERES

Code postal

95400

Ville

VILLIERS-LE-BEL

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

AMA BAT
Capital social : 1 000 €
Siège social : 2 SENTIER DES LAVANDIERES-95400 VILLIERS LE BEL
N° RCS PONTOISE 830 270 682

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 02 MARS 2021 A 11 HEURES

Le 02 MARS 2021, à 11 heures, Monsieur POP ABEL-DAN Président de la SASU«A.M.A BAT » a réuni en Assemblée Générale Ordinaire.

Sont présents :

Monsieur POP ABEL-DAN propriétaire de 100 actions.

Soit au total 100 actions représentant l'ensemble des actions de la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur POP ABEL-DAN le Président

Le président réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels annuels de l'exercice clos le 31/12/2019.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 et affectation des résultats
- Quitus à la gérance
- Questions diverses

Le président met donc aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le **31/12/2019** de **31 647 €** comme suit :

- De reporter à nouveau la somme de **31 647 €**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A Goussainville, le 02 MARS 2021

Le Président Monsieur POP ABEL-DAN

